

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 11/10/2024

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, CHAPUIS Audrey, COMTET Isabelle, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, PELUS Johann, PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny**

Membres excusés : **DAMIANS Michel, BOUILLOUX Louis**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 11

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

Adoption du compte rendu du 19/09/2024 : à l'unanimité

Délibération 2024-09-19 36 (7.1) : Tarifs communaux 2025

Madame le Maire propose de fixer comme suit, à compter du 1er janvier 2025, les tarifs de location des différentes salles communales (salles polyvalente, sportive, de réunions, de musique), de la plate-forme du terrain de sports, de la vaisselle, de la sonorisation, des concessions funéraires, des photocopies et des occupations du domaine public.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

FIXE, à compter du 1er janvier 2025, les tarifs suivants :

Salle Polyvalente		
Associations ou sociétés communales et intercommunales à but non lucratif - Pour réunions, assemblées		
	Sans repas	37 €
	Avec repas	94 €
<i>Pour les associations communales : Gratuité pour 2 manifestations / an</i>		
	Amicale des Anciens (nettoyage à charge)	Gratuit
	Associations ou sociétés extérieures - Sans repas	37 €
Habitants de la commune ou sociétés ou associations extérieures		
	Vin d'honneur	185 €
du 01/05 au 30/09	1 jour – Eté (du vendredi soir au dimanche matin)	257 €
	2 jours – Eté (du vendredi soir au dimanche soir)	340 €
du 01/10 au 30/04	1 jour - Hiver (du vendredi soir au dimanche midi)	310 €
	2 jours - Hiver (du vendredi soir au dimanche soir)	361 €
Personnes extérieures à la commune ou restaurateurs		
du 01/05 au 30/09	1 jour – Eté (du vendredi soir au dimanche matin)	361 €
	2 jours - Eté (du vendredi soir au dimanche soir)	443 €
du 01/10 au 30/04	1 jour - Hiver (du vendredi soir au dimanche midi)	412 €
	2 jours – Hiver (du vendredi soir au dimanche soir)	464 €
	Caution	1 000 €
	Réservation acompte	80 €

Salle Polyvalente - Vaisselle (forfait : verres; assiettes, couverts, pichets, plats...)		
	Jusqu'à 50 personnes	45 €
	Entre 51 et 100 personnes	75 €
	Entre 101 et 150 personnes	105 €
	Au-delà de 150 personnes	155 €
Pour les associations communales : demi-tarif (20€ si besoin particulier nécessitant peu de matériel et 40€ si utilisation du nouveau four)		

Matériel de Sonorisation Portable		
Associations	la journée	20 €
Particuliers	la journée	70 €
Caution		200 €
Matériel de Sonorisation Fixe à la salle polyvalente		
Le prix est inclus dans le tarif de location de la salle polyvalente		
Caution		200 €
Usage Commercial		
Salle polyvalente	la journée - Eté	134 €
	la journée - Hiver	186 €
Salle de réunion	la journée	57 €
Salle de réunion - 1er étage salle polyvalente		
Activité sportive ou culturelle - L'année		150 €
Terrains de sport		
Plateforme du terrain en dehors des clubs utilisateurs - la journée		50 €

CONCESSIONS CIMETIERE		
Concession de 50 ans - 2m ²		310 €
Concession de 30 ans - 2 m ²		210 €
Concession de 15 ans - 2 m ²		160 €
CONCESSIONS CAVE URNE (long 24cm, larg 40cm, prof 30cm) ou (60cm x 60 cm)		
Concession de 30 ans		590 €
Concession de 10 ans		310 €
Les plaques et gravures sont à la charge des familles		
CONCESSIONS COLOMBARIUM (larg 30cm, haut 44cm, prof 34cm)		
Concession de 30 ans		590 €
Concession de 10 ans		310 €
Les plaques et gravures sont à la charge des familles		
ESPACE DE DISPERSION ET COLONNE D'IDENTITE		
Les plaques sont fournies, gravées et posées par la commune.		
EMPLACEMENT FORAINS - VOGUE		
Forfait week-end - Pour les stands occupants : 0 à 49 m ²		25 €
Forfait week-end - Pour les stands occupants : 50 à 99 m ²		50 €
Forfait week-end - Pour les stands occupants : 100 m ² et plus		75 €

DROIT DE PLACE - COMMERCE AMBULANTS		
Occupation du domaine public - 1 fois par semaine		100 €
DROIT D'EMPLACEMENT - TAXI		
Stationnement taxi - Annuel		30 €
PHOTOCOPIES		
Pour les particuliers		
Format A4 - recto - noir		0,25 €
Format A4 - recto - couleur		0,35 €
Format A3 - recto - noir		0,50 €
Format A3 - recto - couleur		0,60 €
Pour les associations		

Format A4 - recto - noir	0,15 €
Format A4 - recto - couleur	0,25 €
Format A3 - recto - noir	0,30 €
Format A3 - recto - couleur	0,40 €

SALLE DE SPORTS	Saison
	2025/2026
Associations ou clubs de la commune : jusqu'à 100 h d'utilisation annuelle – Forfait/an	50 €
Associations ou clubs de la commune : de 101 h à 200 h d'utilisation annuelle – Forfait/an	100 €
Associations ou clubs de la commune : de 201 h à 300 h d'utilisation annuelle – Forfait/an	150 €
Associations ou clubs de la commune : + de 301 h d'utilisation annuelle – Forfait/an	200 €
Associations ou clubs extérieurs - l'heure	3 €
Salle de musique - Avenir Saindidois - l'année	480 €

☞ En amont du vote des tarifs, il est rappelé aux conseillers municipaux qu'ils avaient exprimé le souhait de voter une augmentation régulière afin de tenir compte de l'évolution des conditions de location de la salle (hausse du prix des fluides, nouveaux achats (tables pliantes, manges debout).

Il est ainsi proposé d'augmenter les tarifs de location de salle de 1,5% mais de maintenir les tarifs de la vaisselle et des concessions cimetièrè.

Les tarifs d'emplacement des forains sont également ajustés et il leur sera demandé de venir régler en mairie et de déposer dans le même temps l'attestation de contrôle technique de leurs manèges.

Concernant les conditions de location de la future Maison des associations, un règlement et un tarif seront votés courant 2025.

Délibération 2024-09-19 37 (7.10) : Participation de l'association « Plaisir de Lire » à l'achat de mobilier et aux travaux de la bibliothèque par le versement d'un don

Madame le Maire rappelle que les communes de St Didier d'Aussiat et de St Sulpice ont financé des travaux de peinture et des achats de mobilier afin d'embellir la bibliothèque.

Le coût total de ce projet a été de 9 642,49 € TTC.

Une aide de 632,10 € a été versée par le Conseil Départemental pour l'achat du mobilier.

L'association de la bibliothèque « Plaisir de Lire » souhaite également participer et faire un don de 1 500 € à la commune.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le versement de ce don qui sera perçu sur les comptes de la commune par le biais d'un titre de recette au compte 10251 « don et leg en capital ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

ACCEPTE le versement d'un don à la commune de 1 500 € par l'association de la bibliothèque « Plaisir de Lire ».

DIT qu'un titre de recette sera émis au compte 10251 « don et leg en capital ».

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

C. Picard liste les **demandes d'urbanisme, de voirie** qui ont été déposées depuis le dernier conseil.

Plan Communal de Sauvegarde : PCS

Depuis plusieurs mois, les élus travaillent à l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Ce plan permet, à l'échelon local et en complément des services de secours, de se préparer à des situations de crise, notamment lors d'événements climatiques.

JP Servignat, conseiller municipal en charge de ce dossier, revient sur la démarche et présente les fiches d'intervention opérationnelles.

Il rappelle qu'afin de mieux protéger la population, un courrier a été envoyé à toutes les personnes de plus de 65 ans (base fichier électoral) afin de se faire connaître et de bénéficier de l'aide de la commune en cas d'épisode de canicule, grand froid ou autre.

Cette démarche volontaire a permis de recenser 37 personnes dites « vulnérables ». Elles seront suivies par un élu ou un référent issu du CCAS qui s'assurera de leur bien être en les contactant ou les visitant en cas d'aléas météorologiques.

En parallèle, des fiches opérationnelles ont été rédigées pour chaque risque météorologique : canicule, grand froid, inondation, neige et verglas, orage et vent violent.

Chaque fiche détaille les moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour venir rapidement en aide à la population.

Commission Urbanisme – Cadre de vie

Conseiller numérique : la convention pour bénéficier du conseiller numérique arrive à échéance. Un comité de pilotage réunissant les communes utilisatrices a eu lieu.

Sur la commune, la fréquentation les mercredis est un peu décevante. Toutefois, 2 soirées destinées aux associations ont permis de confirmer que ce service avait un réel intérêt.

Le coût de ce service est actuellement de 1509 € pour la commune. Compte tenu de la baisse de la participation de l'Etat, elle s'élèverait entre 2000 et 2200 € pour 2025 si toutes les communes continuent d'adhérer au service.

Les conseillers municipaux sont favorables pour poursuivre et plusieurs pistes seront étudiées pour que le conseiller numérique apporte ses conseils au plus grand nombre.

Aire de loisirs et de sports : Des tables et bancs ont été installés. Un barbecue a été réalisé et viendra compléter l'équipement au printemps. Des arbres sont également prévus.

Parking de la salle polyvalente : un devis pour la plantation de 2 arbres va être demandé.

Nouveau Food Truck : le food truck Bresse Pizza a demandé à s'installer place de l'Eglise chaque mardi soir. Une réponse positive lui sera adressée.

Commission Bâtiment / Voirie

Programme voirie 2025 : la rédaction du cahier des charges pour la consultation des entreprises est en cours. Ce sujet sera présenté à la prochaine commission du 06/11.

Certains talus ont tendance à s'affaisser à cause de la pluie. Ils seront à vérifier.

Budget 2025 : il faudra prévoir la vérification des toitures car des fuites ont été constatées au gymnase et à l'école maternelle.

Dégradations aux terrains et local de tennis : un dépôt de plainte a été fait suite à plusieurs dégradations : disparition d'un banc, patères et vitre cassées. L'assurance de la commune prendra en charge le remplacement de la vitre.

Salle polyvalente : les portails de la salle et de l'école maternelle vont être repeints.

Cimetière : le dernier emplacement du carré centre ayant été attribué, un piquetage a été fait afin de débiter un nouveau carré.

Commission Communication – Scolaire - Associations

Conseil d'école du 15/10/2024 : Actuellement 121 élèves soit 95 familles fréquentent l'école. Une baisse des effectifs est prévue en 2025 avec 107 élèves. Les 1ères décisions de l'inspection académiques seront à surveiller dès janvier 2025.

Le nouveau fonctionnement de la cantine en 2 services fonctionne bien. Il est validé.

Parmi les projets 2025, il y aura le voyage à Paris pour les élèves de CE2 à CM1. Le directeur a demandé une partie du financement dans le cadre du projet NEFLE déposé auprès de l'Education nationale. Les communes seront également sollicitées.

Assemblée générale commune Petits Loups, Cantine, Sou des écoles du 01/10 : ces 3 associations ont vu leurs chiffres de fréquentation augmenter. Leurs finances sont saines mais toujours fragiles en cas d'aléas. Le bureau des Petits Loups connaîtra plusieurs départs en fin d'année scolaire qu'il faudra compenser.

Assemblée générale du comité des fêtes du 04/10 : Elle a permis de faire un retour sur les manifestations du comité et de préparer le calendrier à venir.

Les questions relatives à l'organisation de la vogue et du feu d'artifice seront revues en commission.

Repas communal du 19/10 : 111 personnes se sont inscrites.

Cantine : 4 petites tables pliables adaptées à la taille des enfants de maternelle ont été achetées.

Administration générale - Intercommunalité

Repas du CCAS : les personnes de plus de 75 ans ont été invitées au repas du CCAS qui aura lieu à la salle polyvalente le 9 novembre.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Catherine PICARD**